



Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière

Exercice 2024

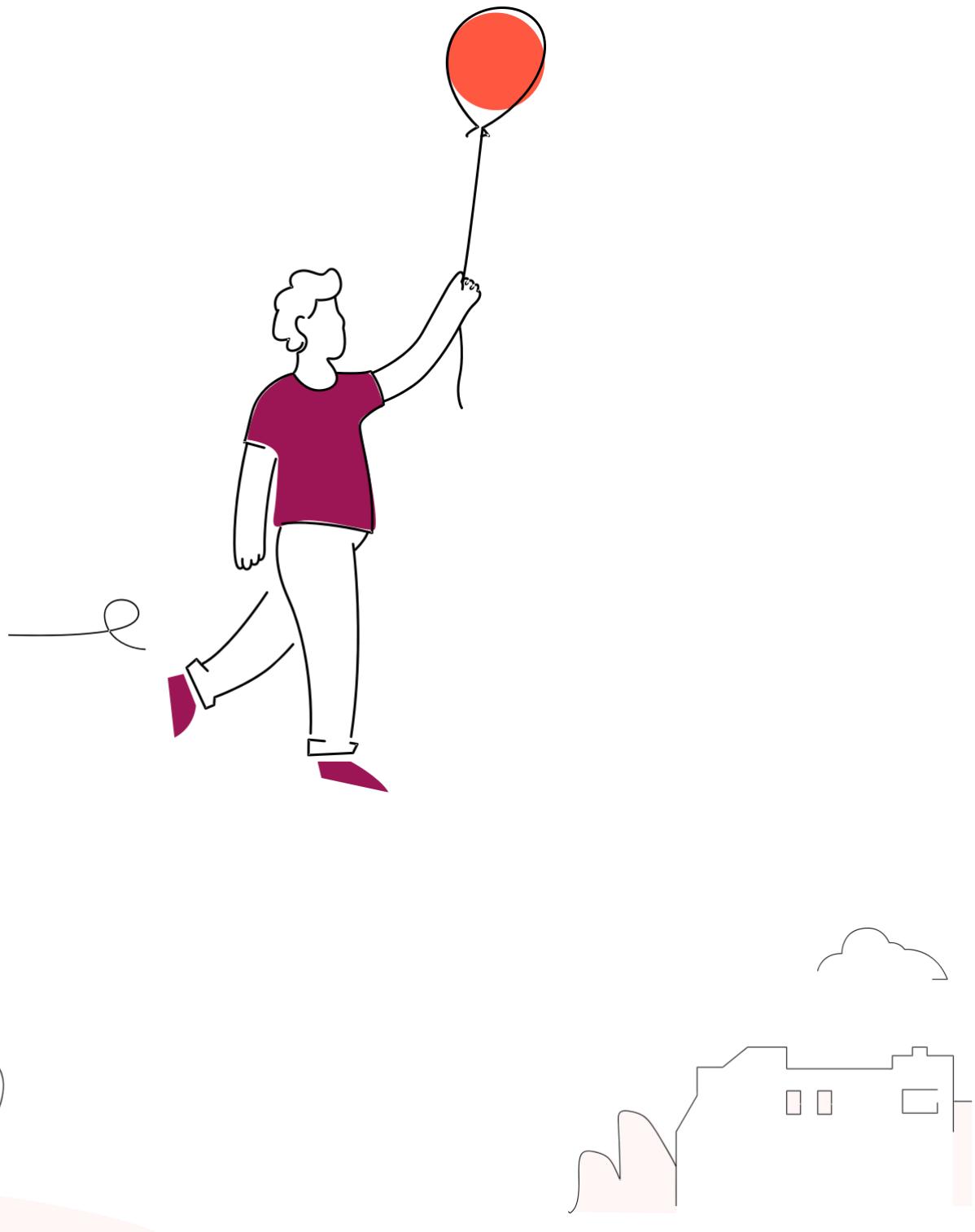


Table des matières

SYNTHESE	3
A. ACTIVITE ET RESULTATS	4
A.1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE	4
A.2. BILAN D'ACTIVITE	4
A.3. RESULTATS DE SOUSCRIPTION	5
A.4. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS	5
A.5. RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES	6
A.6. RESULTAT FINAL	6
A.7. AUTRES INFORMATIONS	6
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE	6
B.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	6
B.1. POLITIQUE DE REMUNERATION	8
B.2. EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE	8
B.3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE	9
B.4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	10
B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE	11
B.6. FONCTION ACTUARIELLE	11
B.7. SOUS-TRAITANCE	11
B.8. AUTRES INFORMATIONS	12
C. PROFIL DE RISQUE	12
C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION	12
C.2. RISQUE DE MARCHE	13
C.3. RISQUE DE CREDIT	13
C.4. RISQUE DE LIQUIDITE	13
C.5. RISQUE OPERATIONNEL	13
C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS	14
C.7. AUTRES INFORMATIONS	14
D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	14
D.1. ACTIFS	15
D.2. PROVISIONS TECHNIQUES	15
D.3. AUTRES PASSIFS	16
D.4. METHODES DE VALORISATIONS ALTERNATIVES	16
D.5. AUTRES INFORMATIONS	16
E. GESTION DU CAPITAL	16
E.1. FONDS PROPRES	16
E.2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	17
E.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE «RISQUE SUR ACTIONS» FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DE CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	17
E.4. DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE	17
E.5. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	18
E.6. AUTRES INFORMATIONS	18
ANNEXES	20
S.02.01 – BILAN	21
S.05.01 – PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE	22
S.17.01 – PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE	23
S.19.01 – SINISTRES EN NON-VIE – TOTAL ACTIVITES NON-VIE	24
S.23.01 – FONDS PROPRES	25
S.25.01 – CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS – POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD	27
S.28.01 – MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) – ACTIVITE D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITE D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT	28

Synthèse

Mila est une compagnie d'assurance récemment agréée par l'ACPR (octobre 2021). Sur l'ensemble de ses trois premières années d'exercice, Mila a réalisé exclusivement ses opérations dans l'univers de l'immobilier, en se spécialisant dans différents produits de niche comme l'assurance loyers impayés.

L'essentiel des revenus de Mila provient des professionnels de l'immobilier, dans une approche qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler d'assurance embarquée. A titre d'illustration, les agences immobilières, souscriptrices de contrats collectifs, peuvent proposer à leurs clients, propriétaires bailleurs, de s'assurer contre les loyers impayés, à la vente d'un mandat de gestion.

Mila se différencie en déployant une offre de services combinant le digital et l'accompagnement humain avec :

- des parcours digitaux ergonomiques, rapides et complets
- la réactivité, pour traiter rapidement les demandes de ses clients, comme le remboursement des sinistres, et pour concevoir de nouveaux produits
- la disponibilité et la compétence de conseillers dédiés pour la gestion des contrats et des sinistres

D'un point de vue opérationnel, l'entreprise souhaite optimiser une chaîne de valeur souvent fragmentée en portant le risque tout en assurant la gestion et le service client. La gestion des contrats, des sinistres et du recouvrement, est effectué par une équipe interne dans l'objectif d'optimiser la satisfaction des clients tout en maîtrisant le coût du risque. Le système d'information a intégralement été développé en interne. Il apporte à Mila l'agilité, la connectivité avec ses partenaires, une capacité avancée de traitement de la donnée. La distribution est réalisée au travers d'un réseau de courtiers, à même d'apporter la proximité et un conseil personnalisé aux professionnels de l'immobilier.

Mila compte aujourd'hui plus de 140 000 assurés, en croissance de +100% versus fin 2023 (72 000 assurés au 31/12/2023).

L'entreprise poursuit une forte dynamique commerciale, en s'inscrivant dans une démarche de croissance durable. **Après avoir dégagé un résultat positif en 2023, l'entreprise est à nouveau rentable en 2024, pour son troisième exercice d'activité. Le résultat net, en croissance de 400%, s'élève à +819 k€ en 2024, versus +164 k€ en 2023.**

L'entreprise a procédé fin 2024 à une levée de fonds, qui a été finalisée début 2025, pour un montant total de 12 M€. L'objectif de celle-ci est de renforcer les fonds propres de Mila pour faire face à l'augmentation des besoins en capitaux associée à son développement commercial.

La marge de solvabilité de Mila couvre 3,3 fois l'exigence réglementaire (couverture du SCR) à fin 2024. L'entreprise assoit également sa solidité sur la base de son programme de réassurance visant principalement à limiter son exposition aux risques d'intensité. L'entreprise collabore avec quatre des plus grands réassureurs mondiaux : Swiss Re, Hannover Re, MS Reinsurance, Helvetia.

A. Activité et résultats

A.1. Informations sur l'entreprise

Mila est une entreprise indépendante, soutenue par deux fonds d'investissement, Breega et Elevation Capital Partners. Le management et les salariés détenant 45% du capital.

L'entreprise est une Société Anonyme de droit français régie par le code des assurances au capital social de 1 182 444,96 euros. Elle est supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), située au 4 place de Budapest, 75436 Paris Cedex 9. La compagnie a obtenu son agrément le 20 octobre 2021 pour pratiquer les opérations correspondant aux branches suivantes :

- 8 – incendie et éléments naturels ;
- 9 – autres dommages aux biens ;
- 13 – responsabilité civile générale ;
- 15 – caution ;
- 16 – pertes pécuniaires diverses ;
- 17 – protection juridique.

Les comptes sociaux de Mila sont audités par le cabinet EMARGENCE, 141 avenue de Wagram 75017 PARIS et le cabinet BURETTE, 9 rue Malatiré 76000 Rouen.

A.2. Bilan d'activité

Un développement commercial soutenu a été observé sur les différentes lignes d'activité :

- L'assurance loyers impayés, qui reste le produit prépondérant, représente 72 % des revenus 2024, en croissance de +50% par rapport à 2023.
En parallèle de l'essor de l'offre à destination des professionnels de l'immobilier (administrateurs de biens), le produit visant les particuliers mis en marché fin 2022 connaît une vive progression. Le nombre de clients progresse de +377% sur l'année 2024.
- L'assurance immeuble, lancée fin 2022, représente 16 % des revenus en 2024, en progression de +70%. Le produit, lancé fin 2023, permettant d'assurer des biens atypiques, a rencontré un vif succès tout en remplissant des conditions de rentabilité très satisfaisantes.
- L'assurance propriétaire non occupant et habitation locataire, comptant pour 12% des revenus, en croissance de 200% par rapport à 2023.
La progression a été tirée par la mise en place de nouveaux partenariats.

Mila a préparé fin 2024 un élargissement de la gamme à destination des professionnels et petites entreprises, en vue d'un lancement en 2025. Ce segment constituera le deuxième pilier sur lequel Mila assurera son développement, au-delà de l'immobilier.

L'entreprise assoit sa croissance au travers de deux leviers majeurs : i. la qualité des services et la satisfaction client, ii. la réactivité permettant de lancer rapidement de nouveaux produits et nouer des partenariats. Elle concentre ses investissements sur ces deux axes, ses budgets marketing et communication étant à l'inverse anecdotiques.

Au-delà des produits d'assurance, Mila a développé en 2024 de nouveaux services à forte connotation technologique permettant de :

- Fluidifier les parcours clients

En assurance loyers impayés, Mila a développé Isidore, un nouveau service permettant aux locataires de partager de manière sécurisée leurs informations bancaires via l'open banking, pour vérifier leur éligibilité. Une réponse est alors apportée en temps réel.

- Renforcer l'immédiateté des réponses apportées à nos clients et partenaires.

A titre d'illustration, nos courtiers peuvent désormais obtenir en ligne une tarification et un devis en assurance immeuble.

- Intégrer les produits Mila dans l'univers de nos partenaires. Mila a étoffé sa bibliothèque d'API pour l'élargir à de nouveaux produits.

Une dégradation générale du risque sur le marché de l'assurance loyers impayés a été récemment observée en France, avec une hausse des expulsions de locataires de +87% en 2024 versus 2023 (source : chambre nationale des commissaires de justice). Dans ce contexte, Mila a mis en place un plan d'actions visant à limiter l'augmentation du risque sur cette ligne de produit, avec en particulier un renforcement des moyens de lutte contre la fraude, une personnalisation accrue de la tarification et de l'offre, l'automatisation de process. Les efforts déployés porteront surtout leurs fruits en 2025 et 2026.

A.3. Résultats de souscription

Le résultat technique brut de réassurance s'élève à 445 k€ en 2024, en baisse par rapport à 2023 (685 k€), en raison d'une augmentation du ratio de sinistres à primes en assurance loyers impayés et de la baisse des activations des investissements incorporels.

(en k€)	2024
Primes acquises	17 299
Produit des placements alloués	56
Autres produits techniques	20
Charge de sinistres	12 697
Frais d'acquisition et d'administration	3 484
Autres charges techniques	750
Résultat technique brut de réassurance	445

Tableau 1. Résultat de souscription brut de réassurance

A.4. Résultats des investissements

Conformément à sa politique d'appétence aux risques, Mila souhaite limiter tout risque de marché. L'ensemble de ses actifs ont été placés en 2024 sur des comptes à vues bancaires, comptes sur livret et dépôts à terme, libellés en euros.

Le résultat des investissements sur l'année 2024 s'est élevé à 360 k€.

A.5. Résultats des autres activités

Mila Services, filiale à 100% de Mila SA, est une société de courtage, en charge de la distribution et de la gestion des contrats d'assurance depuis janvier 2024.

Mila Services a enregistré des revenus de 6 400 k€ en 2024, comprenant les commissions de Mila SA au titre de son activité de courtage en assurance.

A.6. Résultat final

Le résultat final du Groupe Mila SA s'élève à +819 k€ après prise en compte des revenus et charges de la filiale Mila Services.

A.7. Autres informations

Dans le cadre de la mise en place de Mila Services, Mila SA a procédé à un transfert d'immobilisations incorporelles et corporelles vers sa filiale, comprenant principalement le système d'informations développé par Mila. Effectué à la valeur nette comptable, ce transfert s'est élevé à + 1 610 867 €.

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

Le schéma ci-dessous reprend les acteurs clés de la gouvernance de Mila :

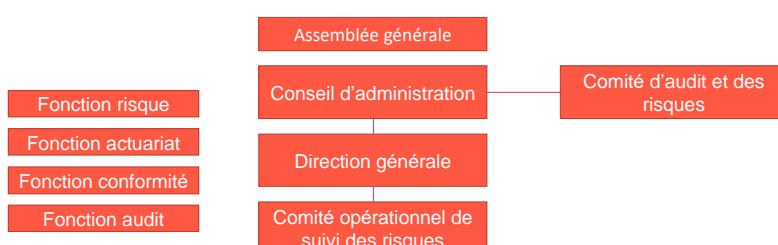


Figure 1. Acteurs clés de la gouvernance de Mila

B.1.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration a pour principales missions de définir les grands axes stratégiques, de veiller à leur mise en œuvre, de valider le plan budgétaire et d'arrêter les décisions ayant un impact financier significatif. Il porte également la responsabilité de la bonne maîtrise des risques au sein de l'entreprise et de valider les rapports d'évaluation des risques et de solvabilité.

Dans un souci d'équilibre, le conseil d'administration de Mila réunit trois représentants des investisseurs, deux administrateurs indépendants et les deux dirigeants effectifs, la plupart des administrateurs disposant d'une expérience significative en assurance :

- Jean Boucher, directeur général délégué
- Blaise Bourgeois, administrateur indépendant
- Breega, représenté par Benjamin Deplus
- Gérard Deray, président directeur général
- Yann Elbaz, représentant des investisseurs particuliers
- Elevation Capital Partners, représenté par Alexis Kisielevska
- Philippe Mangematin, administrateur indépendant

B.1.2 Direction générale

La direction générale est composée des deux dirigeants effectifs : Gérard Deray et Jean Boucher.

Elle propose au conseil d'administration les grandes orientations stratégiques, en assure la mise en œuvre opérationnelle et rend compte de son action auprès du conseil. Elle joue un rôle pivot dans la bonne maîtrise des risques en :

- mettant en œuvre au sein de l'entreprise une organisation efficace et des responsabilités clairement assignées,
- pilotant d'un point de vue opérationnel le dispositif de maîtrise des risques,
- s'assurant du respect des limites de tolérance au risque et en mettant en œuvre les plans correctifs si la situation l'exige,
- veillant à la qualité de l'information communiquée au conseil d'administration et aux autorités de tutelle.

B.1.3 Comité d'audit et des risques

Les principales missions du comité d'audit et des risques sont les suivantes :

- se prononcer sur les comptes statutaires et le bilan prudentiel de l'entreprise,
- valider le plan d'audit de l'année à venir, analyser les résultats des missions d'audit et s'assurer de la mise en œuvre des actions de remédiation,
- veiller au bon fonctionnement du dispositif de contrôle des risques en s'assurant d'avoir un suivi régulier des risques de l'entreprise, en diligentant des analyses détaillées et des plans d'actions en cas de déviation par rapport aux limites de risque ou d'événement majeur,
- mener une veille prospective sur les risques émergents au-delà du suivi des risques bien identifiés.

Le comité d'audit et des risques, placé sous la responsabilité de Blaise Bourgeois, rapporte au conseil d'administration.

B.1.4 Comité opérationnel de suivi des risques

Le comité opérationnel de suivi des risques, animé par la responsable des risques et actuariat, se réunit à minima une fois par mois. Y participent les deux dirigeants effectifs, la responsable de la conformité, la responsable des risques et de l'actuariat, le responsable des sinistres.

Il a pour objectif d'assurer un suivi approfondi de l'ensemble des risques de l'entreprise. Ses missions recouvrent en particulier :

- le pilotage mensuel des principaux risques,
- le suivi de la sinistralité, au global et sur les différents portefeuilles,
- la mise en œuvre d'un plan de remédiation en cas d'événement majeur ou de non-respect des limites de risque,
- la qualité de service et les réclamations,
- la validation des provisions.

B.1. Politique de rémunération

Les missions du comité de rémunération sont attribuées pour l'année 2024 au conseil d'administration, qui valide :

- la rémunération des mandataires sociaux
- le recrutement et la rémunération de salariés au-delà d'un seuil de salaire

La solidité de Mila est au cœur de ses préoccupations. Celle-ci doit se traduire par une marge de solvabilité confortable. La politique salariale de l'entreprise vise à ne pas encourager les comportements susceptibles de nuire à l'intérêt du client ou de l'entreprise, à assurer une maîtrise des coûts.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Les dispositifs de recrutement et d'évaluation annuelle des collaborateurs de Mila ont pour objectifs de s'assurer de l'adéquation entre leurs compétences et le poste occupé, de l'éthique de leur comportement visant à préserver l'intérêt des clients, de l'entreprise et de leurs collègues.

En complément, l'entreprise a mis en place des processus adaptés concernant le recrutement et le suivi des administrateurs, dirigeants effectifs et fonctions clefs, compte tenu de leur rôle dans la gouvernance de Mila.

Les membres du conseil d'administration et de la direction générale doivent collectivement avoir un niveau d'expertise leur permettant d'avoir une compréhension très satisfaisante des segments de marché sur lesquels opère Mila, de son modèle économique, des risques auxquels l'entreprise est exposée, des enjeux actuariels et réglementaires. En parallèle, la composition du conseil d'administration et de la direction générale doit s'accompagner d'une diversité en matière de connaissances et d'expériences. En cas de changement de la composition du conseil d'administration ou de la direction générale, les processus de recrutement définis veillent à conserver cet équilibre tout en s'assurant que les candidats disposent des qualités requises.

Une attention est également portée aux recrutements des fonctions clefs. Les responsables concernés doivent disposer non seulement du bagage technique nécessaire à l'exercice de leurs missions mais également disposer d'une capacité de synthèse, de vulgarisation et de conviction.

B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1 Gestion des risques

La fonction clé gestion des risques s'assure que les risques de toute nature sont identifiés, évalués et maîtrisés au sein de l'entreprise. Elle fait partie des trois lignes de défense du contrôle interne.

Les principales missions de la fonction gestion des risques de Mila sont :

- établir et actualiser régulièrement une cartographie des risques intégrant une priorisation,
- définir un cadre d'appétence aux risques en phase avec la stratégie de l'entreprise, ses objectifs de développement et de rentabilité,
- piloter le processus ORSA visant à s'assurer d'une couverture satisfaisante des besoins en fonds propres. Il a pour objectif de réévaluer en permanence les risques auxquels Mila est exposé et donne lieu à un rapport annuel validé en conseil d'administration.
- évaluer la couverture de solvabilité présente et future, y compris dans des scénarios défavorables (tests de sensibilité), s'assurer que les indicateurs correspondants et plus largement les enjeux de solvabilité soient pris en compte dans l'ensemble des processus de décision de l'entreprise,
- s'assurer de la conformité du dispositif de gestion des risques aux exigences réglementaires,
- organiser le suivi du profil de risque de l'entreprise de manière à ce qu'il reste dans les limites de tolérance aux risques validées :
 - validation en cas de lancement d'un nouveau produit, d'évolutions tarifaires ou de la politique de souscription,
 - validation du programme de réassurance,
- sensibiliser l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise aux risques liés à leurs activités,
- s'assurer de la mise en place d'un dispositif de gestion des risques opérationnels efficace.

Mila dispose d'une politique d'appétence aux risques qui définit le cadre général d'exposition aux risques et formalise :

- les principaux risques auxquels l'entreprise est exposée,
- la définition des seuils de tolérance,
- les mesures de pilotage, d'atténuation et de remédiation des risques,
- la politique de réassurance, levier majeur d'atténuation des risques.

Le titulaire de la fonction clef gestion des risques s'assure de la remise à jour annuelle de la politique d'appétence aux risques sur une base annuelle et de la validation par le conseil d'administration de Mila de la politique actualisée.

Le titulaire de la fonction clef gestion des risques rend compte au Directeur Général Délégué.

B.3.2 Évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité, l'ORSA, porte à minima sur les éléments suivants :

- le besoin de solvabilité compte tenu de la stratégie produit et commerciale de l'entreprise, de sa politique d'appétence aux risques et de son profil de risque,
- le respect des exigences de capital et de provisions techniques,

- l'évaluation d'écart entre le profil de risque de l'entreprise et les hypothèses sous-tendant l'évaluation du besoin de solvabilité.

Le processus ORSA, tout comme l'établissement du rapport ORSA, discuté et validé en conseil d'administration, sont placés sous la responsabilité de la fonction clé gestion des risques.

Outre le rapport ORSA établi annuellement, Mila produira un rapport ORSA exceptionnel dans les circonstances suivantes :

- ouverture vers une nouvelle zone géographique ;
- événement extérieur majeur : évolution de la réglementation, crise économique, catastrophe,
- détérioration soudaine de la sinistralité.

En complément, Mila met en place un suivi à minima semestriel de ses besoins de solvabilité et du respect de ses obligations de couverture.

B.4. Système de contrôle interne

B.4.1 Description du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de Mila vise à protéger les intérêts de l'entreprise et de ses clients et à s'assurer de la conformité des activités aux lois et réglementations en vigueur. Il repose sur trois lignes de défense :

- le premier niveau est opéré au sein de l'entreprise. Il concerne la gestion opérationnelle des risques (souscription par exemple) mais aussi la conception et mise en œuvre de modèles et outils de pilotage,
- le deuxième niveau permet une supervision indépendante, il est assuré par les fonctions clés gestion des risques, actuariat et conformité. Ses principales activités sont l'identification et l'évaluation des risques, la mise en œuvre d'actions de contrôle et validation, un rôle de conseil au sein de l'entreprise sur les stratégies d'atténuation des risques,
- le troisième niveau est assuré par la fonction d'audit interne qui opère des contrôles périodiques.

B.4.1 Fonction clef conformité

La fonction conformité fait partie intégrante du dispositif de contrôle interne. Elle a pour finalités de :

- veiller au respect de la réglementation,
- établir une politique et un plan de conformité,
- identifier et évaluer le risque de non-conformité,
- jouer un rôle de conseil auprès des organes dirigeants et de surveillance quant au risque de non-conformité résultant d'éventuels changements de l'environnement juridique en s'assurant que les implications qui en découlent pour l'entreprise soient identifiées,
- produire les rapports annuels attendus.

La fonction conformité rend régulièrement compte à la direction générale et au comité d'audit et des risques. Elle présente un bilan annuel en conseil d'administration.

Elle les informe notamment :

- des résultats de l'évaluation des risques de non-conformité,
- de toute modification intervenue au niveau du profil de risques de non-conformité,
- de la synthèse des défaillances constatées et des mesures correctives recommandées.

B.5. Fonction d'audit interne

La fonction audit interne assure un rôle de contrôle périodique et réalise une évaluation indépendante du dispositif de contrôle interne de l'entreprise et en particulier des activités de contrôle de premier et deuxième niveau. Elle constitue la dernière ligne de défense dans le cadre du dispositif de contrôle interne.

Eu égard à la taille de l'entreprise Mila, le conseil d'administration a approuvé l'application du principe de proportionnalité et validé le dispositif suivant permettant d'assurer l'indépendance de la fonction clef :

- la fonction audit interne est confiée à un membre du conseil d'administration, président du comité d'audit et des risques,
- l'exécution des missions d'audit interne est sous traitée à une autre entreprise.

L'entreprise a défini un plan d'audit pluriannuel visant à contrôler a minima sur une période de 5 ans toutes les activités de l'entreprise, et sur une période de 3 ans, les processus les plus critiques.

B.6. Fonction actuarielle

La fonction actuariat fait partie des trois lignes de défense du contrôle interne. Elle a pour principales missions :

- la validation du calcul des provisions techniques à des fins comptables et prudentielles,
- la participation au pilotage de l'activité et des résultats,
- la revue de la tarification des produits au lancement et le suivi de la rentabilité,
- l'émission d'un avis sur la politique de réassurance,
- la contribution à la mise en œuvre d'un système de gestion des risques efficaces,
- un devoir d'alerte auprès de la direction générale ou du conseil d'administration en cas de besoin.

Le titulaire de la fonction actuariat rend compte au Directeur Général Délégué. Il établit un rapport annuel sous forme écrite, qui fait l'objet d'une présentation au conseil d'administration.

Le rapport comprend a minima les éléments suivants :

- provisions techniques : résultats, changements intervenus concernant les hypothèses et méthodes appliquées ;
- avis sur la politique de souscription ;
- avis sur le dispositif de réassurance.

La fonction clef actuariat porte la responsabilité de la qualité des données permettant d'avoir une évaluation robuste des engagements de Mila.

B.7. Sous-traitance

Compte tenu du modèle opérationnel cible de Mila, le recours à la sous-traitance en dehors du Groupe Mila est limité.

Depuis janvier 2024, la distribution et la gestion des contrats d'assurance sont effectuées par Mila Services, filiale à 100% de Mila SA. Celle-ci est susceptible de déléguer ponctuellement la gestion des contrats auprès d'un nombre de distributeurs triés sur le volet. Ces derniers acteurs feront alors l'objet d'audits approfondis et réguliers.

En complément, deux activités critiques sont sous-traitées :

- l'activité opérationnelle d'audit interne, placée sous la responsabilité du titulaire de la fonction clef audit,
- l'hébergement des outils et données, confié à un prestataire, assurant un stockage en Europe de l'ensemble des informations.

B.8. Autres informations

Mila n'identifie pas d'autre information notable à communiquer au titre de cette section.

C. Profil de risque

C.1. Risque de souscription

Le risque de souscription est le principal risque auquel est exposé Mila. Il a plusieurs composantes :

- le risque de primes. Il correspond au risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues,
- le risque de réserves, lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à un risque de sous-estimation,
- le risque de chute, lié à la résiliation ou au non-renouvellement des contrats,
- le risque catastrophe, qui résulte d'événements extrêmes ou irréguliers non intégrés dans les risques de primes et de réserves.

(en k€)	2024
Primes et réserves	4 745
Chute	33
Catastrophe	1550
Risque de souscription Non-Vie	5 348

Tableau 2. SCR de souscription Non Vie

Le SCR de souscription Non-Vie à fin 2024 s'élève à 5 348 k€. Celui-ci est notamment porté par le SCR de primes du fait des modalités de calcul de la Formule Standard qui consiste à considérer les primes acquises à venir dans l'assiette de calcul.

Le risque de souscription est limité par la nature des produits et les actions mises en place par l'entreprise :

- rapidité d'indemnisation.

La déclaration de sinistre peut être réalisée en ligne, l'entreprise s'engage sur un délai rapide d'enregistrement et de règlement des sinistres. En cas d'évolution de la sinistralité, celle-ci est donc rapidement observée

- contrats sur une durée d'un an.

L'entreprise peut revaloriser, voire résilier, les contrats ne rentrant pas dans ses objectifs de rentabilité, en s'appuyant sur un suivi de la sinistralité et des processus de décision à la maille du contrat.

- stratégie produits.

La gamme de produits, de profondeur limitée développée par Mila, lui permettra d'atteindre un volume critique sur chaque produit, tout en bénéficiant à terme d'un effet de diversification

- programme de réassurance avec des partenaires de premier plan (Swiss Re, Hannover Re, MS Reinsurance, Helvetia) visant en particulier à limiter l'impact sur le bilan de sinistres d'intensité

C.2. Risque de marché

Mila n'est pas exposé à des risques de marché. Conformément à sa politique d'appétence aux risques, l'ensemble des fonds de l'entreprise était déposé en 2024 sur des comptes à vue auprès de banques françaises de premier plan (notation S&P supérieure à A au 31/12/2024).

C.3. Risque de crédit

Le risque de défaut représente le risque de défaut de paiement, de dégradation de notation ou de retrait d'une des contreparties de Mila (réassureur, banque, intermédiaires, ...).

Celui-ci s'élève à 1 064 k€ à fin 2024.

Afin d'anticiper et limiter les conséquences du défaut de ses contreparties, Mila ne collabore qu'avec des réassureurs et banques dont la note financière est à minima de A (notation S&P, au 31/12/2024).

C.4. Risque de liquidité

Ce risque est nul pour Mila compte tenu de sa politique d'investissement.

C.5. Risque opérationnel

Compte tenu de son histoire et de son modèle opérationnel, Mila est plus particulièrement exposé aux risques opérationnels suivants :

- processus évoluant rapidement

Mila est une entreprise récente, qui innove. Elle met donc en place de nouveaux processus à un rythme soutenu. Le management de Mila apporte une grande vigilance à la maîtrise des risques associés.

- sécurité du système d'information et des données

Une attaque informatique peut engendrer une indisponibilité du système d'information de Mila ou une atteinte à la confidentialité des informations de ses clients, assurés et collaborateurs.

Consciente de l'enjeu, l'entreprise a procédé à un audit portant sur la sécurité du système d'informations. Celui-ci comportait des tests d'intrusion, qui seront réitérés à intervalle régulier.

- fraude externe

Mila est plus particulièrement exposé à la fraude externe sur le produit d'assurance loyers impayés. Pour octroyer la garantie, l'entreprise valide le dossier de tout nouveau locataire sur la base de pièces justificatives, qui peuvent être falsifiées dans une minorité de cas. Pour limiter ce risque, Mila a défini un ensemble de points de contrôle permettant de s'assurer que celles-ci sont conformes et authentiques. Des outils d'intelligence artificielle ont été développés pour faciliter la détection de fraude.

Le risque opérationnel est évalué en appliquant la formule standard de Solvabilité 2 et s'élève à 572 k€ à fin 2024.

C.6. Autres risques importants

Comme tout nouvel acteur, Mila est exposé au risque commercial, à savoir ne pas atteindre ses objectifs de chiffre d'affaires, à moins de réduire significativement ses prix ou d'augmenter fortement ses coûts de distribution. Compte tenu de l'intérêt manifesté par le marché pour l'offre de Mila, ce risque est considéré comme maîtrisé.

C.7. Autres informations

Mila n'identifie pas d'autre information notable à communiquer au titre de cette section.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Le tableau ci-dessous présente le bilan prudentiel ainsi que le bilan valorisé selon les normes comptables françaises à titre de comparaison.

(en k€)	Valeur Solvabilité 2	Valeur comptable
Actifs		
Frais d'acquisition différés	0	82
Immobilisations incorporelles	0	2 064
Actifs d'impôts différés	830	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	36	36
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1	1
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	2 554	3 727
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	7 271	7 271
Autres créances (hors assurance)	4 367	4 367
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 831	2 831
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	16 945	16 945
Total de l'actif	34 836	37 325

Tableau 3. Actifs

(en k€)	Valeur Solvabilité 2	Valeur comptable
Provisions techniques non-vie	7153	7 329
Passifs d'impôts différés	230	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	825	825
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 021	2 021
Autres dettes (hors assurance)	7 285	7 285
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	557	557
Passifs hors fonds propres	18 072	18 017
Excédent d'actif sur passif	16 764	19 308

Tableau 4. Passifs

Les principales différences de valorisation sur le bilan prudentiel comparativement au bilan comptable portent sur :

- les frais d'acquisition reportés qui ne sont pas reconnus ;
- les immobilisations incorporelles qui sont nulles ;
- la comptabilisation des impôts différés ;
- les provisions techniques qui sont revalorisées en valeur économique.

Les autres actifs ainsi que les autres passifs sont repris pour leur valeur comptable.

D.1. Actifs

Les liquidités de Mila ont exclusivement été placées sur des comptes bancaires, comptes sur livret et dépôts à terme en 2024, et leur valeur en normes Solvabilité 2 est égale à leur valeur comptable.

Les provisions techniques cédées du bilan prudentiel correspondent à la meilleure estimation des provisions cédées aux réassureurs et sont ajustées du risque de défaut moyen des contreparties.

Les Frais d'Acquisition Reportés ainsi que les immobilisations incorporelles ne sont pas reconnus dans le Bilan prudentiel.

Les autres actifs sont repris à leur valeur dans les comptes sociaux.

D.2. Provisions techniques

Les provisions techniques figurant dans le passif du bilan sont reprises ci-après :

(en k€)	Valeur Solvabilité 2	Valeur comptable
Provisions techniques non-vie	7153	7 329

Tableau 5. Provisions techniques brutes de réassurance

Les provisions comptables correspondent à la Provision pour Primes Non Acquises à laquelle s'ajoute la Provision pour Sinistres à Payer. A fin 2024, celles-ci totalisent un montant de 7 329 k€.

Les provisions prudentielles brutes de réassurance se composent :

- d'un *Best Estimate* de sinistres et de primes pour un montant de 6 410 k€ ;
- d'une marge pour risque pour un montant de 744 k€.

D.3. Autres passifs

Les passifs autres que les provisions techniques sont constitués des :

- dettes nées d'opérations d'assurances et montants dus aux intermédiaires ;
- dettes nées d'opérations de réassurance ;
- autres dettes.

Ceux-ci sont évalués à 10 689 k€ à fin 2024 et ne présentent pas d'écart de valorisation entre le bilan comptable et le bilan prudentiel.

D.4. Méthodes de valorisations alternatives

Mila n'utilise pas de méthodes de valorisations alternatives.

D.5. Autres informations

Mila n'identifie pas d'autre information notable à communiquer au titre de cette section.

E. Gestion du capital

E.1. Fonds propres

Le tableau ci-dessous présente une explication des différences entre les capitaux propres en normes comptables françaises et les fonds propres en normes solvabilité 2 à fin 2024 ainsi que leur classification par Tier selon la qualité des éléments qui les composent :

(en k€)	Tier 1	Tier 2	Tier 3	Total
Capital social	1492			1492
Primes liées au capital social	19 421			19 421
Report à nouveau	-2 424			-2 424
Résultat de l'exercice	819			819
Fonds propres comptables	19 308			19 308
Neutralisation des immobilisations incorporelles	-2 064			-2 064
Neutralisation des FAR	-82			-82
Revalorisation des provisions techniques	-998			-998
Reconnaissance des impôts différés	-230	830		600
Fonds propres disponibles Solvabilité 2	15 934	830		16 764

Tableau 6. Tableau de passage des Fonds Propres comptables aux Fonds Propres prudentiels

La réglementation impose des seuils pour déterminer les Fonds Propres éligibles à la couverture du SCR et ceux éligibles à la couverture du MCR.

Ces contraintes conduisent à considérer :

- en couverture du SCR : des Fonds Propres de Tier 3 à hauteur de 756 k€, soit 16 691 k€ de Fonds Propres éligibles ;
- en couverture du MCR : aucun Fond Propre de Tier 3, soit 15 934 k€ de Fonds Propres éligibles.

(en k€)	Tier 1	Tier 2	Tier 3	Total
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	15 934		756	16 691
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	15 934			15 934

Tableau 7. Fonds propres éligibles en couverture du SCR et du MCR

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Mila établit ses besoins en fonds propres (SCR) et le minimum de capital requis en appliquant la Formule Standard, sans utilisation des paramètres spécifiques à l'Entreprise.

(en k€)	2024
Risque de marché	0
Risque de défaut	1 064
Risque de souscription Vie	0
Risque de souscription Santé	0
Risque de souscription Non-Vie	5 347
SCR de base	5 952
Risque opérationnel	572
Ajustement du SCR par les impôts différés	-1 481
SCR	5 043

Tableau 8. Décomposition du SCR

Le SCR à fin 2024 s'élève à 5 043 k€ et le MCR à 4 000 k€. Il en découle les ratios de couverture ci-dessous :

Ratios de couverture	
Couverture du SCR	331%
Couverture du MCR	398%

Tableau 9. Ratios de couverture du SCR et du MCR

E.3. Utilisation du sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée dans le calcul de capital de solvabilité requis

Mila n'utilise pas le sous-module « risque sur actions ».

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Mila utilise la formule standard pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Aucun non-respect des exigences en capital n'a été observé en 2024.

E.6. Autres informations

Mila n'identifie pas d'autre information notable à communiquer au titre de cette section.

Table des illustrations

Tableau 1. Résultat de souscription brut de réassurance.....	5
Tableau 2. SCR de souscription Non Vie.....	12
Tableau 3. Actifs.....	14
Tableau 4. Passifs.....	15
Tableau 5. Provisions techniques brutes de réassurance	15
Tableau 6. Tableau de passage des Fonds Propres comptables aux Fonds Propres prudentiels	16
Tableau 7. Fonds propres éligibles en couverture du SCR et du MCR	17
Tableau 8. Décomposition du SCR	17
Tableau 9. Ratios de couverture du SCR et du MCR.....	17
Figure 1. Acteurs clés de la gouvernance de Mila.....	6

Annexes

S.02.01 – BILAN	21
S.05.01 – PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE	22
S.17.01 – PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE.....	23
S.19.01 – SINISTRES EN NON-VIE – TOTAL ACTIVITES NON-VIE.....	24
S.23.01 – FONDS PROPRES.....	25
S.25.01 – CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS — POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD.....	27
S.28.01 – MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) — ACTIVITE D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITE D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT.....	28

S.02.01 – Bilan

(en k€)	Valeur Solvabilité 2
Actifs	
Frais d'acquisition différés	0
Immobilisations incorporelles	0
Actifs d'impôts différés	830
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	36
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	2 554
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	7 271
Autres créances (hors assurance)	4 367
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 831
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	16 945
Total de l'actif	34 836
Passifs	
Provisions techniques non-vie	7 153
Passifs d'impôts différés	230
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	825
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 021
Autres dettes (hors assurance)	7 285
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	557
Passifs hors fonds propres	18 072
Excédent d'actif sur passif	16 764

S.05.01 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

(en k€)	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et					Total
	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Pertes pécuniaires diverses	
Primes émises						
Brut - assurance directe	6 152	463	9	542	11 115	18 281
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée						
Part des réassureurs	3 735	0	0	0	5 889	9 623
Net	2 417	463	9	542	5 226	8 658
Primes acquises						
Brut - assurance directe	5 374	370	9	540	11 007	17 299
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée						
Part des réassureurs	3 231	0	0	0	5 829	9 060
Net	2 142	370	9	540	5 178	8 239
Charge des sinistres						
Brut - assurance directe	1 750	13	0	47	7 315	9 125
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée						
Part des réassureurs	882	8	0	0	3 794	4 684
Net	868	5	0	47	3 521	4 441
Dépenses engagées						
Charges administratives	1 305	121	0	275	1 547	3 248
Frais de gestion des investissements						
Brut - assurance directe	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée						
Part des réassureurs	0	0	0	0	0	0
Net	783	83	0	114	115	1 096
Frais de gestion des sinistres						
Brut - assurance directe	349	10	0	15	3 197	3 572
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée						
Part des réassureurs	126	1	0	0	1 332	1 459
Net	223	9	0	15	1 866	2 113
Frais d'acquisition						
Brut - assurance directe	809	61	0	70	1 447	2 388
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée						
Part des réassureurs	1 034	88	0	1	1 957	3 079
Net	-224	-26	0	70	-510	-691
Frais généraux						
Brut - assurance directe	522	55	0	76	76	730
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée						
Part des réassureurs	0	0	0	0	0	0
Net	522	55	0	76	76	730
Autres dépenses						
Total des dépenses	-30	244	9	217	110	606
Résultat						

S.17.01 – Provisions techniques non-vie

(en k€)	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Pertes pécuniaires diverses	Total
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut – total	649	66	-3	22	659	1 393
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	165	27	-3	-1	-129	59
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	484	40	0	23	788	1 334
Provisions pour sinistres						
Brut – total	1 435	29	0	56	3 496	5 016
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	708	14	0	0	1 774	2 495
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	727	16	0	56	1 722	2 521
Total meilleure estimation – brut	2 085	96	-3	78	4 154	6 410
Total meilleure estimation – net	1 212	55	0	79	2 510	3 855
Marge de risque	242	11	0	9	482	744
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	2 327	107	-3	87	4 636	7 153
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	873	40	-3	-1	1 645	2 554
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	1 454	67	0	88	2 991	4 599

S.19.01 – Sinistres en non-vie – Total activités non-vie

Année d'accident 2024

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement															
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +
Précédentes																
N-14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	18	17	18													
N-1	497	492														
N	952															

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
R0100	0	0
R0110	0	0
R0120	0	0
R0130	0	0
R0140	0	0
R0150	0	0
R0160	0	0
R0170	0	0
R0180	0	0
R0190	0	0
R0200	0	0
R0210	0	0
R0220	0	0
R0230	18	0
R0240	492	53
R0250	952	989
Total	R0260	4235
		952

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année	Année de développement															
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +
Précédentes																0
N-14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	57	48	58													
N-1	731	688														
N	986															

	Fin d'année (données actualisées)
R0100	0
R0110	0
R0120	0
R0130	0
R0140	0
R0150	0
R0160	0
R0170	0
R0180	0
R0190	0
R0200	0
R0210	0
R0220	0
R0230	12
R0240	535
R0250	974
Total	R0260
	1521

S.23.01 – Fonds propres

(en k€)	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	1492	1492		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	19 421	19 421		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	0			0	0
Fonds excédentaires	0	0			
Actions de préférence	0			0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	0			0	0
Réserve de réconciliation	-4 978	-4 978			
Passifs subordonnés	0			0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	830				830
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	0	0		0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	0				
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	0	0	0	0	0
Total fonds propres de base après déductions	16 764	15 934	0	0	830
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appellable sur demande	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appellables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appellables sur demande	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	0		0	0	0
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	16 764	15 934	0	0	830
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	15 934	15 934	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	16 691	15 934	0	0	756
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	15 934	15 934	0	0	
Capital de solvabilité requis	5 043				
Minimum de capital requis	4 000				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	331%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	398%				

Réserve de réconciliation	
Excédent d'actif sur passif	16 764
Actions propres (détenues directement et indirectement)	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	0
Autres éléments de fonds propres de base	21742
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	0
Réserve de réconciliation	- 4 978
Bénéfices attendus	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	

S.25.01 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

(en k€)	Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
Risque de marché	0	0	0
Risque de défaut de la contrepartie	1064	1064	0
Risque de souscription en vie	0	0	0
Risque de souscription en santé	0	0	0
Risque de souscription en non-vie	5 348	5 348	0
Diversification	-460	-460	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	0	0	
Capital de solvabilité requis de base	5 952	5 952	

Calcul du capital de solvabilité requis	
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	0
Risque opérationnel	572
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-1481
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	5 043
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	0
Capital de solvabilité requis	5 043
Autres informations sur le SCR	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	

S.28.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

(en k€)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

Résultat MCR _{NL}	2056	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférante	0	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférante	0	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférante	0	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférante	0	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférante	0	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférante	0	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférante	1 212	4 462	
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférante	55	259	
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférante	0	17	
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférante	79	411	
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférante	0	0	
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférante	2 510	8 717	
Réassurance santé non proportionnelle	0	0	
Réassurance accidents non proportionnelle	0	0	
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	0	0	
Réassurance dommages non proportionnelle	0	0	

Calcul du MCR global

MCR linéaire	2 056
Capital de solvabilité requis	5 043
Plafond du MCR	2 269
Plancher du MCR	1 261
MCR combiné	2 056
Seuil plancher absolu du MCR	4 000
Minimum de capital requis	4 000